

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 004-210402186-20260330-DE_013_2026-DE



CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 30 mars 2026

Date de la convocation: 26/03/2026

Membres en exercice : 11

trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD

Présents : 9

Présents : Caroline CHAILLAN, Robert LIAUTAUD, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Alain LALANNE, Paul OLIVER, Nathalie DESANGLOIS

Votants : 10

Pour : 10

Représentés : Martine BONALD représentée par Eliane VERDINO

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents : Jean-Louis SCHIELOTTO

Secrétaire de séance : Patricia NAVARRETE

Objet: Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre - DE_013_2026

Le conseil municipal,

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

DESIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : M. Robert LIAUTAUD

Les délégués titulaires : MIGUEL Grégoire, CHAILLAN Caroline, OLIVER Paul

Les délégués suppléants : LALANNE Alain, NAVARRETE Patricia, DESANGLOIS Nathalie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Robert LIAUTAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.